



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Acces a la profession

Question écrite n° 3748

Texte de la question

M. Jean-Jacques Hyst attire l'attention de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'accès au notariat des anciens conseils juridiques, qui requiert une prorogation des délais. En effet, très largement amputé par une parution des décrets d'applications sur les SEL et les notaires salariés, intervenu seulement fin janvier 1993, ce délai ne permettra pas à un certain nombre de conseils juridiques qui le souhaitent de rejoindre le notariat en temps utile. Les conseils juridiques, aux termes de l'article 49 de la loi du 31 décembre 1971, modifiée par la loi no 90-1259 du 31 décembre 1990, ont jusqu'au 1er janvier 1997 pour demander à devenir notaire. D'après l'article 50-XII de la même loi de 1971, ils n'ont que jusqu'au 31 décembre 1993 pour solliciter, du garde des sceaux, une dispense de diplôme et de stage. Il lui demande la possibilité de prolonger ce délai de prorogation à trois ans (jusqu'au 1er janvier 1997), qui équivaut au délai dont disposent les ex-conseils juridiques pour demander une dispense de diplôme et de stage, et corrélativement de prévoir un délai supplémentaire d'un an (soit jusqu'au 1er janvier 1998) pour leur installation après obtention de cette dispense.

Texte de la réponse

Il apparaît en effet que tous les anciens conseils juridiques intéressés par une intégration dans le notariat n'ont pu à ce jour mener à bien un tel projet, et, il n'est pas assuré qu'ils le puissent dans les délais prévus résultant des articles 49 et 50-XII de la loi du 31 décembre 1971 modifiée ; c'est pourquoi une prolongation de ces délais est actuellement à l'étude en vue d'une éventuelle modification législative si l'ordre du jour du Parlement le permet.

Données clés

Auteur : [M. Hyst Jean-Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3748

Rubrique : Notariat

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1978

Réponse publiée le : 9 août 1993, page 2476